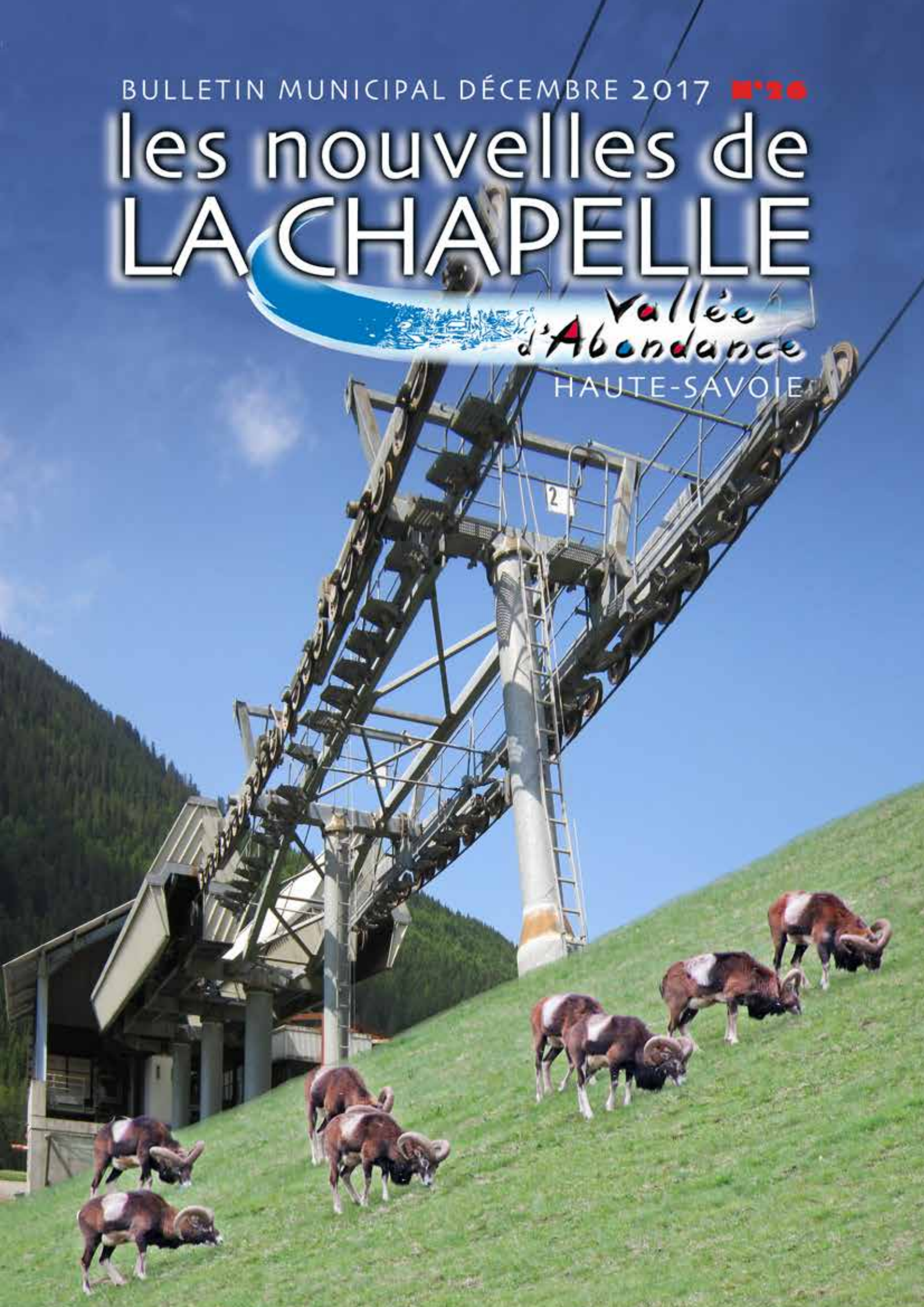


BULLETIN MUNICIPAL DÉCEMBRE 2017 N°26

# les nouvelles de LA CHAPPELLE

Vallee  
d'Abondance  
HAUTE-SAVOIE



# “De la nature des choses” ...

Depuis la nuit des temps, la gestion de la vie publique n’a cessé de s’adapter aux aléas de l’évolution de la vie des hommes. La période de la révolution française aura sans doute été une des plus douloureuses, mais aussi plus engagée dans la mise à jour des termes et moyens de gouvernance. Le tournant de la première guerre mondiale verra une société agro-pastorale, et surtout rurale, s’acheminer vers de nouvelles voies\*.

*\* (Exposition “D’un monde à l’autre”, maison des Sœurs-2014 et bulletin municipal n° 22/23).*

À l’aube de ce XXI<sup>ème</sup> siècle aussi, de nouvelles orientations apparaissent. La révolution numérique bien sûr et depuis quelques années déjà, mais aussi une nouvelle organisation administrative des territoires: l’avènement de la loi “NOTRe” (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), qui entraîne des regroupements administratifs et de compétences.

Avec la création des nouveaux cantons, plus peuplés, La Chapelle fait alors partie du nouveau canton d’Évian, élargi à ceux du Biot et d’Abondance. (env. 50 000 habitants).

La vallée a été rattachée à la communauté de communes du pays d’Évian sous la dénomination: Communauté de Communes du Pays d’Évian/Vallée d’Abondance (CC-PEVA) qui compte plus de 40 000 habitants.

La CC-PEVA est dotée de compétences nouvelles, pleines et entières, comme le développement économique, les services à la population, l’assainissement des eaux usées, la gestion des déchets ménagers, des espaces naturels ainsi que du tourisme, et verront, ces prochaines années, leur élargissement à l’alimentation en eau potable et gestion des eaux pluviales... Ces compétences transférées sont aussi accompagnées des financements jusqu’alors assurés par chacune des communes.

Réellement nouvelle, cette organisation administrative du territoire se devra d’être source de complémentarité et de solidarité entre les communes qui la composent.

*et d’un Monde à l’Autre*

Le Maire  
Bernard MAXIT



## Sommaire

DOMAINE SKIABLE .....	p. 3-7
LIEU D’ACCUEIL PETITE ENFANCE .....	p. 8
L’ÉCOLE NOUVELLE .....	p. 9
L’ASSOC. PARENTS D’ÉLÈVES .....	p. 10-11
LA CHASSE .....	p. 12
LA FAUNE SAUVAGE .....	p. 13-16
JUMELAGE PLOEVEN .....	p. 17
LA MAIRIE/SALLE DES FÊTES .....	p. 18-21
LES 4 SAISONS .....	p. 22
RÉSIDENCE LA FRUITIÈRE .....	p. 23
PLAN LOCAL URBANISME .....	p. 24
ACCESSIBILITÉ .....	p. 25
C’EST LA RETRAITE .....	p. 26
SORTIE FÊTE DES MÈRES .....	p. 27
ZUMBA & GYM .....	p. 28
LA RANDO ROSE .....	p. 29
LA CHAPELLE DE RECON - EXPO .....	p. 30
LA MONTÉE DES PRIX .....	p. 31
ÉTAT CIVIL - RUCHES .....	p. 32

# DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC...

Par courrier reçu le 1<sup>er</sup> mars 2017, le Préfet de la Haute-Savoie nous a demandé d'annuler la convention de DSP lancée avant le 31 mars 2016.

Cette date était importante dans la procédure, car au-delà, bien des éléments contractuels ont évolué ou même sont devenus caducs.

*Pour cette DSP, le Code général des collectivités territoriales prévoit que pour ce type de procédure, la collectivité doit adresser à chaque candidat, « un document définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations. »*

Le cahier des charges présenté a méconnu certains de ces principes : les avis publics à candidature n'ont pas précisé les investissements qui seront mis à charge du futur délégataire au titre des charges concessives.

Faute de procéder à une estimation chiffrée des équipements à réaliser, il aurait été nécessaire de déterminer une durée précise dans le cadre de la procédure de consultation de délégation. En effet, il avait été laissé le choix d'une période de 8 à 12 ans : l'un des candidats avait choisi 8 ans, les deux autres s'étaient portés sur 12 ans.

Les services de la Préfecture ont relevé des ambiguïtés suivant les termes employés en tant qu' "affermage" et/ou "concession" : suivant les règles attachées à l'une ou l'autre des procédures, les règles diffèrent.

Ces imprécisions ont pu affecter la compréhension sur la finalité de la DSP, principalement sur les investissements à réaliser suivant l'une ou l'autre des procédures dont les critères comparatifs avaient été assortis de sous-critères.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons, étayées par les différents articles du Code général des collectivités territoriales, le préfet nous a proposé de surseoir à cette délégation et à relancer une nouvelle procédure tenant compte de ses différentes observations, tout en nous permettant de terminer les saisons d'hiver et d'été.

*Face à cet état, nous avons relancé la procédure, en nous appuyant sur de nouveaux partenaires aux plans technique, financier et juridique.*

# DES REMONTÉES MÉCANIQUES...



*Pour cette nouvelle consultation d'attribution de la délégation d'exploitation des Remontées Mécaniques pour le ski alpin, y a aussi été inclus la gestion du domaine nordique et le Foyer 4 Saisons, foyer nordique.*

*La durée de la délégation a été ramenée à 5 ans, et son cahier des charges d'exploitation plus précis.*

*Après consultation, la commune s'est adjoint la compétence de bureaux d'études spécialisés :*

- technique, (TIM Ingénierie),
- financier, (Calia Conseil)
- et juridique, (Bureau Paillat Conti Bory).

*Vous trouverez dans les pages suivantes les principaux éléments concernant l'état des lieux technique et financier, point de départ de la consultation.*

## **N'IGNORONS PAS LES CHIFFRES !**

À ce jour, le montant de la dette des RMC s'élève à **5 135 883,42 €**

L'annuité de remboursement des prêts est de :

En capital : **492 948,66 €**

En intérêts : **181 832,00 €**

Soit un total de : **674 780,66 €**

Le montant de la dette actuelle s'éteindra en... **2035.**

Dans la poursuite de la procédure, des négociations seront engagées afin d'améliorer les rendements financiers de cette dette.

*Cette nouvelle procédure pour laquelle les candidats ont remis leur offre le 13 septembre, nous a permis de désigner l'attributaire pour les 5 prochaines années à partir de cette saison d'hiver 2017/2018 :*

*la société SELCA,  
Société d'Exploitation de la Chapelle d'Abondance,  
filiale de la société des RM de Châtel.*

# État des lieux du **DOMAINE** **REMONTÉES**

Le 5 mai 2017, suite à appel d'offres de la commune, le bureau d'études "TIM Ingénierie" a établi un état des lieux complet des installations techniques du domaine skiable de LA CHAPELLE D'ABONDANCE:

- Reconnaissance complète sur site;
- Rencontre avec le Maître d'ouvrage;
- Dossier technique des installations.

SITUATION:

à l'entrée des "PORTES DU SOLEIL", 2 secteurs indépendants de part et d'autre de la vallée: • BRAITAZ, • CRÊT BÉNI.

ÉQUIPEMENTS:

- RMC • Réseau de neige de culture • Retenues collinaires

ÉTAT MARQUANT:

Hormis le télésiège débrayable du Crêt Béni, datant de 2007, l'ensemble des téléportés est d'un âge moyen supérieur à 30 ans.

## LES ASTREINTES

Compte tenu de la réglementation en vigueur, les téléportés doivent faire l'objet d'une grande inspection complète à échéance régulière à savoir:

- Après 15 ans ou 22 500 heures
- Puis 10 ans ou 15 000 heures après la 1<sup>ère</sup> grande inspection
- Puis tous les 5 ans ou 7 500 heures.

En accord avec les services de contrôle, un étalement dans le temps est possible.

Pour les grandes inspections en cours (TC PANTHIAZ, TSF BRAITAZ, TSF TROMBY et TSF FONTAINES), les travaux seront répartis sur 2017/2018 en accord avec l'administration.

D'autre part, certains téléportés doivent faire l'objet de mise en conformité réglementaire et notamment:

- Mise en œuvre d'un contrôle commande neuf pour la télécabine de la PANTHIAZ en 2017 avec report accepté pour 2018.
- Mise en œuvre "marche incendie" sur les télésièges TROMBY, BRAITAZ et FONTAINES pour 2017 avec report accepté sur 2018 pour le TROMBY.

Le télésiège du Crêt Béni fera l'objet de la première grande inspection en 2022; les autres téléportés feront l'objet de grande inspection tous les 5 ans.

Nous estimons que la charge financière annuelle des grandes inspections serait de l'ordre de 200 k€ HT et devra s'adapter au cas par cas. Compte tenu de l'âge des appareils, le changement d'éléments suite aux contrôles est probable.

Concernant les téléskis, les inspections à 30 ans ayant été faites, aucune imposition de contrôle n'est à prévoir dans les prochaines années (sauf modification de la réglementation).

▼ **Tableau de planification des grandes inspections pour les prochaines années, prenant en compte l'étalement possible en accord avec l'administration.**

GRANDE INSPECTION PARTIELLE	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
GRANDE INSPECTION COMPLETE																		
TC PANTHIAZ - GI																		
TC PANTHIAZ - ARMOIRES			X	X														
TSF BRAITAZ																		
TSF TROMBY																		
TSD CRÊT BÉNI																		
TSF FONTAINES																		



# SKIABLE mai 2017

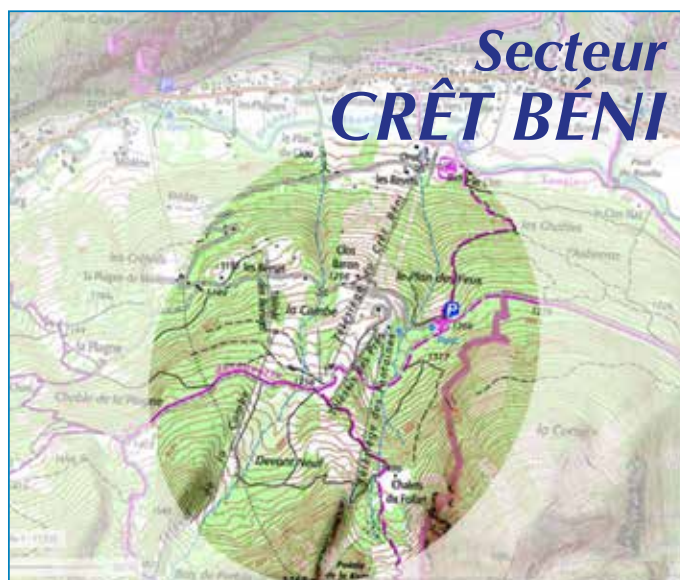
## MÉCANIQUES



### BRAITAZ

caractéristiques:

NOM	TYPE	CONSTRUCTEUR	CRÉA./RÉNOV.	PLACES	DÉBIT
PANTHIAZ	TÉLÉCABINE	POMAGALSKI	1987	6 PLACES	1 200 P/H
BRAITAZ	TÉLÉSIÈGE FIXE	POMAGALSKI	1987	4 PLACES	1 500 P/H
TROMBY	TÉLÉSIÈGE FIXE	MONTAZ	1976	2 PLACES	1 200 P/H



### CRÊT BÉNI

caractéristiques:

NOM	TYPE	CONSTRUCTEUR	CRÉA./RÉNOV.	PLACES	DÉBIT
CRÊT BÉNI	TÉLÉSIÈGE	POMAGALSKI	2007	6	2 000 P/H
FONTAINES	TÉLÉSIÈGE FIXE	POMAGALSKI	1982/2007	3	1 180 P/H
PRÉS 1	TÉLÉSKI	MONTAGNER	1971	1	720 P/H
LA COMBE	TÉLÉSKI	MONTAGNER	1973	1	734 P/H
PRÉS 2	TÉLÉSKI	MONTAGNER	1979	1	800 P/H
DAHU	TÉLÉSKI	MONTAZ	1975	1	615 P/H
BAMBI	TÉLÉSKI	MONTAZ	1981	1	600 P/H

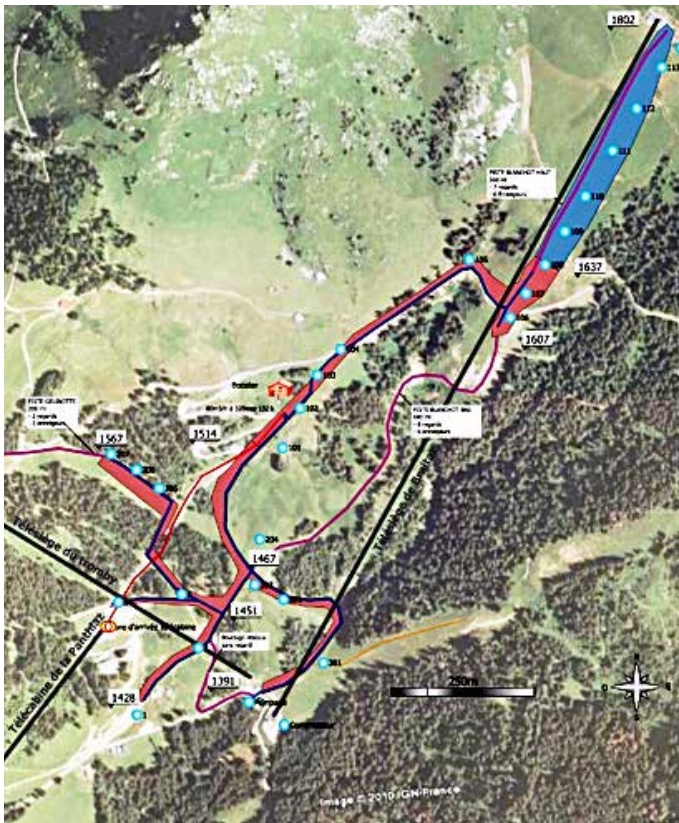


# État des lieux du **DOMAINE** **RÉSEAU NEIGE DE CULTURE**

## **BRAITAZ**

*Le réseau, réalisé par Snowstar en 2010-2011, couvre la majeure partie du secteur, sauf la partie sommitale des pistes de la Gelinotte et du LYNX.*

*À l'arrivée des pistes sur le front de neige au pied des télésièges du BRAITAZ et du TROMBY, des mouvements de terrain ont nécessité la reprise des conduites.*



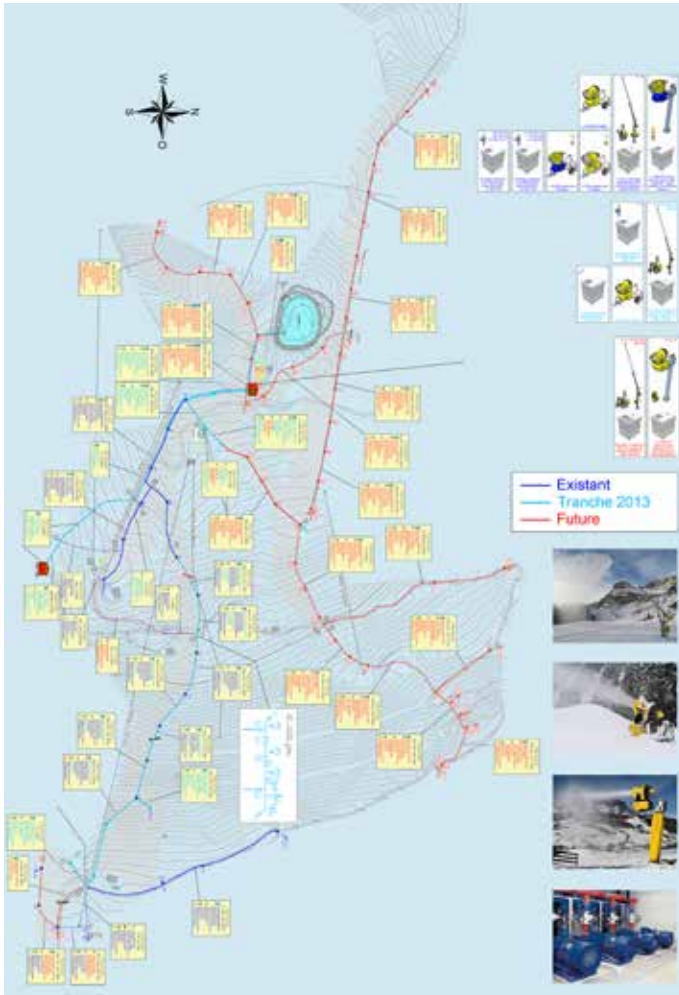
## **CRÊT BÉNI**

*Le réseau, réalisé par Technoalpin, ne couvre qu'une partie du secteur, mais avec possibilité d'extension pour la piste verte de l'Ourson.*

*En l'état actuel, son fonctionnement au droit de la station de pompage ne permet pas le traitement global du secteur : l'enneigement en partie basse s'effectue par réseau gravitaire (avec passage par un brise charge) et celui de la partie haute par pompage, mais provisoirement, par la même conduite. (La conduite principale a un diamètre de 250 mm et celle de la pompe en place est de 100 mm, ce qui en limite le débit).*

*L'adjonction de deux pompes a toutefois été prévue et des extensions de réseau en version haute pression restent envisagées.*

*La nature des pistes de ski de type "prairie" permet une exploitation avec une épaisseur moyenne de neige (20 à 30 cm). Ponctuellement, des reprises de terrassement seraient à prévoir pour l'optimisation du système.*



# SKIABLE suite & RETENUES COLLINAIRES

## BRAITAZ

Cette retenue collinaire est située au pied du télésiège du TROMBY. Elle est d'une capacité de 450 m<sup>3</sup> et date de 2014.

Le pompage est situé dans un local à proximité de la retenue et la pompe immergée est mise en œuvre à la demande.

La capacité de cette retenue est modeste, mais son alimentation en eau est permanente.



## CRÊT BÉNI

La retenue collinaire est située en amont de la station de pompage. Elle a une capacité de 51 155 m<sup>3</sup> et date également de 2014.

Son alimentation provient d'un ouvrage de prise d'eau dans le ruisseau passant en bordure; toutefois la période de prélèvement est limitée, (difficulté de remplissage complémentaire en saison hivernale). Par sécurité, cette retenue est clôturée par des barrières.



## 13 ANS DE REMONTÉES MÉCANIQUES

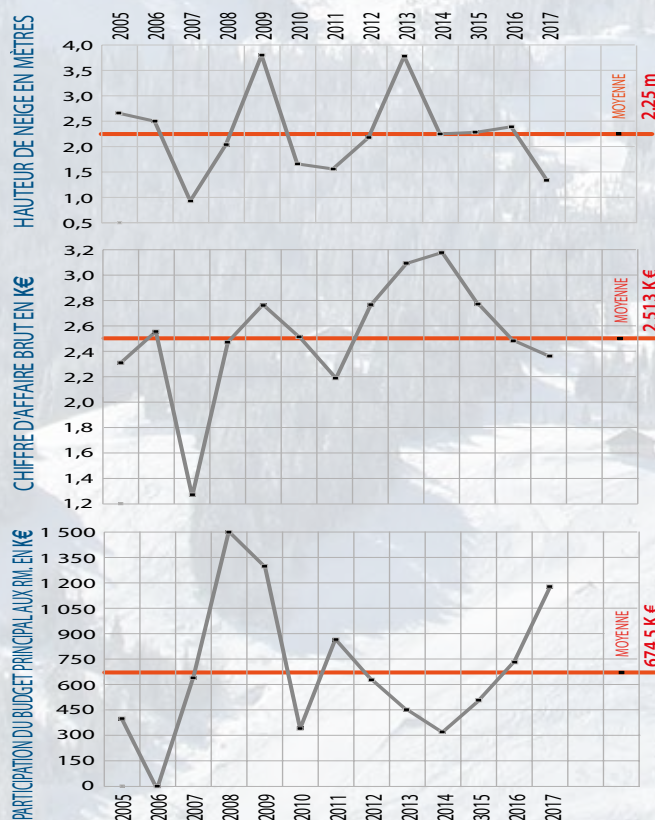
### EN CHIFFRES:

ANNÉES	Mètres HAUTEUR DE NEIGE	CA € TTC RM BRUT	PARTICIPATION EN € DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET DES RM.
2005	2.56	2 323 577	400 000
2006	2.50	2 570 708	0
2007	0.93	1 234 670	630 000
2008	2.04	2 428 032	1 500 000
2009	3.80	2 752 620	1 320 000
2010	1.66	2 533 805	337 000
2011	1.56	2 190 912	840 000
2012	2.18	2 763 106	605 500
2013	3.78	3 084 670	450 000
2014	2.25	3 197 305	310 000
2015	2.28	2 778 688	525 000
2016	2.39	2 427 533	725 000
2017	1.34	2 384 374	1 125 000

MOYENNES: 2,25 M 2 513 100 € 674 423 €

Sur ces 13 années passées, la participation de la commune à l'équilibre du budget des remontées mécaniques représente 26,8 %.

### & EN GRAPHES:



Visualisation de la corrélation entre hauteur de neige, CA des RMC et participation à l'équilibre des budgets.



## Le nouveau lieu... dédié à la petite enfance!

Début 2017, ouverture de la nouvelle version du Multi-Accueil "Les Gattions"

*Pour répondre aux besoins des familles, l'accueil des plus jeunes enfants de la Vallée (âge allant de 2 mois ½ à la veille des 4 ans) a été organisé par la volonté de l'AFCVA (Association bénévole gestionnaire) et le soutien des communes.*

*L'AFCVA gère deux structures d'accueil:*

- "Le Manège Enchanté" sur la commune d'Abondance
- "Les Gattions" à la Chapelle d'Abondance.

*Ce partenariat permet d'offrir un accueil régulier à l'année sur la Vallée.*

Depuis sa création, il y a 15 ans, le taux de fréquentation n'a pas cessé d'augmenter et s'est stabilisé sur l'année. De ce fait, les locaux initiaux étant devenus trop exigus et ne répondant plus aux normes de la Protection Maternelle Infantile, aussi la municipalité a offert à l'équipe encadrante et à l'association de se joindre au projet de création du bâtiment scolaire.

Quelle opportunité pour repenser et réaménager l'accueil du petit enfant! Après plusieurs années d'efforts ce projet se concrétise par l'ouverture de ce magnifique établissement le 8 mars 2017.

Depuis, c'est un bilan très positif que l'équipe et la direction peuvent tirer: un aménagement adapté, deux sections d'accueil l'une pour bébés et l'autre pour les plus grands, une biberonnerie, une cuisine qui permet de fournir les repas, des espaces de changes adaptés à tous les âges, un espace extérieur sécurisé et un lieu spacieux et confortable pour les parents.

Une demande d'accueil de 21 places avait été agréée par la PMI, mais les besoins toujours croissants des familles ont justifié une révision portée à 24 places à l'année, validée par le Conseil Départemental de service de PMI, à l'automne.

Le projet d'un nouvel EAJE (Établissement d'Accueil du Jeune Enfant) pour la Chapelle n'est pas uniquement immobilier, il a fallu répondre aux normes et aux besoins en investissant plus de 40 000 € en matériel spécifique de puériculture, mais surtout créer les postes d'infirmière à mi-temps, de cuisinière à mi-temps et de 4 postes d'encadrement auprès des enfants.



RÉPARTITION D'ENFANTS par Commune:	
Abondance :	16
Bonnevaux :	1
La Chapelle d'Abondance :	28
Châtel :	1
Chevenoz :	2
Vacheresse :	2

*L'accueil des familles par Sophie Tréan, directrice. Gattions aux joujoux!*



Dans un souci d'améliorer l'accueil et d'offrir aux familles une prise en charge pluridisciplinaire, une convention de partenariat a été signée avec le **Docteur Anne Sophie Jeanvoine**, médecin référent de structure. La gestion d'une telle équipe et d'un établissement étant identique à la gestion d'une entreprise, l'association (gérée par des parents bénévoles) a souhaité la création d'un poste de secrétaire pour suppléer la directrice dans ses tâches administratives.

Il est important de rappeler que la prise en charge d'un enfant en collectivité coûte à l'association environ 10 € l'heure de présence (personnel, fournitures, couches, repas, goûter). Sur ce coût les familles participent en moyenne à hauteur de 1,70 €/heure. La différence est supportée par la CAF, estimée à 150 000 € et bien entendu par la municipalité qui verse une subvention dite "d'équilibre": cette année 123 000 € auront été attribués en plus de la mise à disposition des locaux.

Une structure à l'image des "Gattions" est un réel atout dans un village en milieu rural. Elle est la représentation d'une démarche dynamique pour faciliter l'accès à l'emploi aux deux parents et est aussi la preuve d'un lien social important.

*L'AFCVA, l'équipe, remercie ses partenaires PMI, CAF, la Mairie d'Abondance et tout particulièrement les élus de la Chapelle d'Abondance et bien sûr ses ouvriers communaux toujours disponibles, sans qui ce projet n'aurait pu être réalisé.*

**Sophie Tréan**





## L'ÉCOLE: *nouvelle* à tous points de vue !

**Karine Command,**  
*directrice*

**Bien installée dans ses nouveaux locaux en cette rentrée 2017-2018, l'école primaire a accueilli 80 élèves dans ses 4 classes, de la maternelle au CM2.**

**Les enfants ont rejoint leurs bancs où les apprentissages traditionnels s'enrichiront de nouveaux projets de l'équipe pédagogique.**

*Parmi les activités récurrentes:*

- Les apprentis nageurs feront leur cycle natation à Forme d'O, les plus grands en septembre/octobre et les maternelles/CP au printemps
- Les skieurs en herbe seront sur les pistes en hiver selon météo.
- La journée du patrimoine en septembre et les concerts JMF deux fois l'an, programmés régulièrement depuis quelques années, s'offriront à nos écoliers.

*Et, au compteur, des projets annuels:*

- L'ouverture d'un site de l'école, opérationnel dans le cours de l'année, permettra aux parents de lire des textes, des travaux préparés en classe, de suivre les sujets préparés... et aux élèves de mettre en pratique leurs apprentissages en traitement de textes, mise en page, insertion d'images...
- L'installation d'une bibliothèque scolaire au 1<sup>er</sup> étage.
- Le projet Robot des GS/CP complètera le travail en informatique par un atelier de programmation que les élèves présenteront au public au Palais des Festivités d'Évian, le 16 mai 2018.
- Le projet Opéra de la circonscription d'Évian : Douze élèves de CM1/CM2, sensibilisés à ce thème par une interprète lyrique et le compositeur Julien Joubert, accompagnés par l'école de musique Neige et Soleil, présenteront un spectacle avec sept autres classes le 27 mars 2018 à la Grange au Lac.
- la classe découverte du 14 au 18 mai en Ardèche pour les CE et CM, avec comme thèmes: le cirque, le film d'animation et une visite de la grotte Chauvet.



**Les classes des deux maternelles et des deux primaires ont été entièrement équipées en numérique: vidéo projection sur écran, ordinateurs, connexion WIFI. Ainsi, dès la maternelle les enfants sont sensibilisés aux nouvelles technologies liées au numérique!**



- Pour les jeunes maternelles, c'est un voyage virtuel et pédagogique à travers le monde qui les mènera sur les 5 continents à la découverte des paysages, de la flore et de la faune... sans sortir de leur classe!

Ces actions, plans, sorties, inscrits dans le nouveau projet d'école, permettront de poursuivre l'ouverture culturelle souhaitée depuis plusieurs années par les enseignants.

Le classeur culturel, outil individuel de chaque élève, sera la mémoire de leurs rencontres artistiques de la maternelle au collège et leur sera remis à la fin de leur scolarité primaire.

***En perspective, une année riche en événements pour sensibiliser les jeunes générations au Savoir, aux Arts, à la Curiosité et à la Démarche Scientifique...***

**Karine Command**

## de l'école publique de La Chapelle d'Abondance

Ses Buts :

- Financer des activités sportives ou éducatives durant le temps scolaire, afin d'aider à la mise en place de projets pédagogiques que les instituteurs (-trices) ont choisis.
  - Organiser des activités extra scolaires sportives, éducatives ou culturelles pour les enfants de La Chapelle pour avoir des fonds disponibles afin de faciliter certaines activités payantes (entrées musées, spectacle, piscine...).
- De ce fait, les enseignants aident également à la distribution d'informations auprès des parents.
- Représenter les parents et agir en leur nom.
  - Favoriser les rapports entre les parents qui cotisent, leurs délégués et les enseignants.

Ses ressources se composent du produit des cotisations versées par les membres, des fêtes et manifestations, de subventions ou de dons.

Les membres de l'APE orientent leur activité sur la joie des enfants. Par le passé à l'automne ils allaient presser les pommes dans un pressoir du village puis allaient vendre leur production, d'autres fois, ils partaient à la cueillette de châtaignes dans les bois de St-Paul...

À l'époque, des soirées étaient déjà organisées à la salle des fêtes pour récolter un maximum de fonds pour aider l'école.

L'APE apporte son soutien aux enseignants pour la bonne réalisation des projets qu'ils ont avec leurs élèves.

En 2016, la rentrée scolaire se déroule dans la nouvelle école du village: les ventes de crêpes, de gâteaux ou les tombolas marchent très bien! L'association se diversifie et propose de nouvelles actions: à l'automne, vente de bonnets réalisés par les mamans de l'école et vente de sapins de Noël et de chocolats...

Goûters et venue du Père Noël sont très attendus par petits et grands. Ils rêvent de cadeaux (livres offerts par la Mairie), de douceurs et d'un bon conte de Noël ou d'un spectacle de magie.

Pour Carnaval, un défilé déguisé et maquillé, a eu lieu pour se régaler ensuite d'une crêpe et d'un chocolat chaud dans la salle des fêtes. Une paella géante, un repas moules-frites ou un repas savoyard animé par le groupe "Les Tradi'Sons" viennent clore l'hiver.

Au printemps et à l'automne, l'APE organise une bourse de l'enfance où les vendeurs apportent jouets, vêtements et matériel de puériculture mais aussi du matériel de ski.

Un système de dépôt-vente qui demande plus d'efforts a alors été préféré à la bourse: les résultats sont encourageants!



La bourse de l'enfance...

## CIRCUITS COURTS : NOS ÉCOLES EN POINTE !



### LA CANTINE SCOLAIRE

**ouverture :**

les lundi, mardi, jeudi et vendredi

**tarification :** 5,10 €/repas,  
(5,60 € si moins de 3 repas/mois)

### LE PÉRI-SCOLAIRE

**ouverture :**

tous les matins de 7h30 à 8h30

le midi de 13h30 à 13h50

et tous les soirs de 16h30 à 18h30

**tarification :** 1 heure 3,10 €

1/2 heure 1,55 €

Toute tranche horaire commencée est payée.



### Toute l'équipe lors de l'assemblée générale...

Depuis la rentrée 2017, Madame Karine Command a été nommée à la tête de l'établissement. Grâce à son enthousiasme et son dynamisme, de nombreux projets sont mis en place. Elle souhaite que les élèves puissent à nouveau profiter de ces classes de découverte. Malgré la rigueur des nouvelles réglementations sur l'hébergement et la sécurité, un séjour en Ardèche en mai 2018 est proposé aux classes de CE1/CE2 et CM1/CM2.

Motivée par cette arrivée, l'APE se redynamise en souhaitant toujours participer aux actions locales, telles: • La kermesse, où en fin d'année scolaire les enfants aiment se retrouver et s'affronter tour à tour ou par équipes lors des jeux, • la célèbre fête des bûcherons du mois d'août, où ils se régaler de délicieux beignets préparés par les parents, • lors de la descente aux flambeaux pour la petite restauration et la vente de crêpes.

Occasion de remercier la mairie qui apporte son soutien à l'association, notamment en mettant à disposition un local sous l'école et ses moyens techniques, l'office du tourisme qui nous accueille volontiers dans les manifestations qu'il organise.

Pensées reconnaissantes également pour les précédentes présidentes de l'association et leurs membres, entre autres Mesdames Marie Thérèse Cettour, Denise Besson, Madeleine Favre, Marie Louise Bovard, Vanessa Gurliat et Marie Bovard.

*Il y a peu d'années, pour financer des classes de mer, l'APE organisait des lotos; pour une classe de découverte ce printemps... elle s'y remet! ▶*

**Suivez-nous sur notre page Facebook ou contactez-nous par mail à cette adresse: [apelachapelledabondance@gmail.com](mailto:apelachapelledabondance@gmail.com)**

**Pour l'APE: Angélique Crépy-Banfin, secrétaire.**



### CONSTITUTION DE L'APE

- **Présidente:** Virginie Grenat
- **Vice-Présidente:** Coralie Sibourg
- **Secrétaires:** Nadège Command & Angélique Crépy-Banfin

- **Trésorière:** Carole Crépy

- **Membres actifs:**

Lara Besson, Marie Bovard, Amélie Catry, Maud Colin, Sébastien Cruz, Valérie Cruz-Mermy, Olivia Gallay, Eva Maennlein et Julien Vuilloud.

LA  
  
**chape**lle  
 Association des Parents d'Elèves

**SAMEDI 24 MARS  
 2018**



**SALLE  
 DES FÊTES**

**LA CHAPELLE D'ABONDANCE**

**OUVERTURE DES PORTES À 18H30**

**DÉBUT DES JEUX À 19H30**

**DE NOMBREUX LOTS À GAGNER !**

**18 Parties**

**20 € les 3 Cartons, Prévente = 1 carton gratuit**

**Prévente des Tickets :**

Boulangerie Canon,  
 Office du Tourisme - La Chapelle,  
 Tabac Girardoz - Châtel

**Renseignements et Réservations : 06.07.83.43.95**



**De gauche à droite :**

**Georges MOUTHON,**  
**Alphonse COMMAND,**  
**Debout: Anselme BLANC,**  
**Assis: BLANC (du garage Citroën de Thonon)**  
**Un Inconnu,**  
**Robert (ou René) FOLLIET**  
**Aristide VUILLOUD**

**PETIT HISTORIQUE**  
*sur la création de... la chasse officielle !*

Dès 1861 et avec le rattachement de la Savoie à la France, le Conseil met en affermage le droit de chasse sur les propriétés communales afin de créer une autre source de revenus pour les finances communales.

*Ce bail de concession est accordé à des particuliers pour plusieurs années sur les 1200 hectares de bois et autres 600 hectares de pâturages.*

Le Comte Hector Tredicini de St-Séverin originaire de Douvaine fait partie de cette élite de rentiers qui s'adonne à son sport favori : la chasse. Il a d'ailleurs écrit en 1897 un ouvrage consacré à la chasse aux chamois dans le Haut Chablais.

**Morceaux choisis :**

*« Je tuais en 1885 un chamois aux rochers d'Essert-Renant, dans la vallée d'Abondance, que je pus approcher à 100 mètres... J'eus ce jour-là, un autre étonnement. En me couchant pour viser, j'avais appuyé ma carabine sur une touffe de rhododendrons : la détonation en fit partir brusquement un beau coq de bruyère dont la surprise dut être égale à la mienne, tout en étant plus désagréable.*

*en octobre 1882, aux rochers de Tavaneuse... seize chamois... on peut dire en général, que les chèvres, surtout suitées, sont plus claires de robe ; les vieilles bréhaignes au contraire, comme les mâles, passent plus rapidement au gris.*

*l'herbe qu'ils préfèrent, avec la matricaire qui l'engraisse, est une sorte de gazon qui pousse court et dru, d'un vert vif qui le signale de loin, appelé par des montagnards come de cerf, de sa forme recourbée, à bout légèrement arrondi. Il lui en faut peu du reste, car le chamois est sobre, bien que son domaine soit vaste. »*

Monsieur Dubouloz, rédacteur du guide touristique "Abondance-La Vallée-Le bourg" en 1904, est lui-même grand amateur de ce sport d'élite et consacre plusieurs pages à décrire la faune sauvage de nos montagnes qui est l'objet d'une chasse frénétique mal dirigée, cause de la disparition de plusieurs espèces comme le coq de bruyère.

Constatant la baisse régulière des effectifs il met en garde :

*« Ce gibier représente une proie magnifique ; sa chasse devient d'année en année moins fructueuse dans nos montagnes, presque un mythe, faute de répression du braconnage et des déplorables exterminations de mars. »*

Ce système de location va perdurer bon an mal an jusqu'à la création de la Société de chasse St-Hubert entre les deux guerres.

En août 1941 la chasse n'est autorisée que sur le côté envers de la vallée. La Société St-Hubert renouvelle son droit de chasse pour un an et 2 francs : pour sauvegarder les troupeaux de chèvres et moutons qui pâturent, seuls seront autorisés à chasser les membres de la Société de La Chapelle et les personnes qui y résident avant le 1<sup>er</sup> août 1941. Il reste interdit à la Société de délivrer des autorisations aux autres personnes.

À partir de 1943 et durant les années de guerre, les droits de chasse sur les propriétés de la commune de La Chapelle se trouvant sur le territoire de Châtel, en zone démilitarisée, sont suspendus jusqu'à la fin des hostilités. Puis la société de chasse St-Hubert évolue en "St-Hubert du Mont de Grange" suite à la création de la réserve de chasse du Mont de Grange en 1965.

*Sylvie Maxit*

**Présidents successifs de l'ACCA**

(Association Communale de Chasse Agréée)

**de La Chapelle d'Abondance :**

**Anselme Blanc, Maurice Cruz-Mermy, Robert Changeat, Raymond Benand, Jacky Cruz-Mermy.**

Depuis 2017 le bureau est assuré par :

**Anthony Benand président, Roger Bovard vice-président, Anthony Bovard secrétaire et Joël Benand trésorier.**

**Président actuel de l'AICA du Mont de Grange :**

(Association Intercommunale de Chasse Agréée sur les trois communes Châtel-La Chapelle et Abondance)

**Gilles BENAND.**

Le bureau de l'association est représenté par :

**Anthony Benand vice président et secrétaire, (président à La Chapelle) et Frédéric David, trésorier.**

**Voir dans :** "VALLÉE D'ABONDANCE, Vie et gens d'ici",

"La réserve du mont de Grange : une belle réussite" pages 44 à 49.

Auteur Bruno GILLET, sur une commande du Syndicat intercommunal de la vallée d'Abondance – Éditions Glénat - 2005



# LA FAUNE SAUVAGE

## Le suivi de la Faune Sauvage, travail de longue haleine pour les chasseurs de la Vallée & la Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie

Souvent pointée du doigt de nos jours, la chasse est un loisir sportif qui a pourtant su tenir compte de l'évolution du territoire et de ses vocations au point de se rendre indispensable par son rôle de sentinelle de la faune sauvage.

*En Vallée d'Abondance, suite à la mise en place de la réserve de chasse du Mont-de-Grange en 1965 (l'une des premières de France), puis à la fusion des 3 ACCA\* du haut de la vallée en 1972...*

les chasseurs de la Vallée ont exprimé leur intention de pérenniser la pratique de leur passion cynégétique et leur souhait de gérer les populations d'ongulés sauvages à une échelle cohérente. Conscients d'un patrimoine faunistique riche mais largement menacé, l'association, désormais intercommunale et appuyée par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie, a pris les résolutions nécessaires au rétablissement d'une population de chamois en adéquation avec les belles potentialités du milieu.

(\* ACCA: Associations Communales de Chasse Agréées)

### CHAMOIS

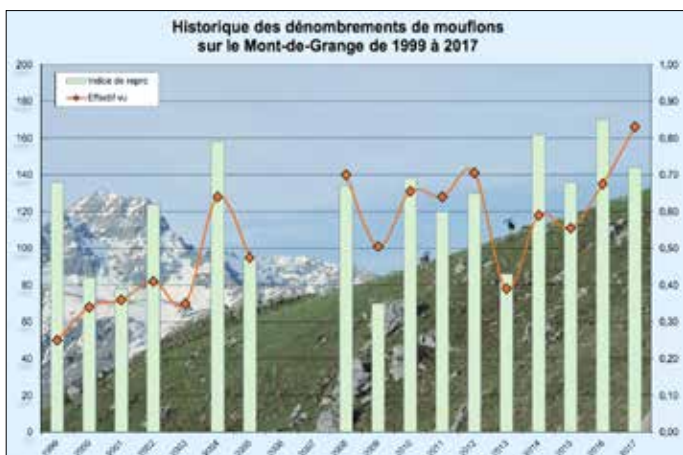
*Le premier plan de chasse expérimental sur le chamois et le mouflon fût mis en place en 1984, après plus de dix ans de restrictions et l'introduction d'une quarantaine de mouflons entre 1974 et 1979 sur l'Adret du Mont-de-Grange et du côté du Mouet.*

Soucieux de ne pas perturber le développement de ces espèces et de suivre de près leur implantation sur le territoire, les chasseurs ont commencé à réaliser des comptages régulièrement. Sous l'œil bienveillant de la fédération, des protocoles de dénombrement ont été appliqués rigoureusement d'une année sur l'autre pour tenter de déterminer un indice de population reflétant du mieux possible l'évolution des effectifs des gibiers concernés.

L'objectif de l'opération ainsi que la méthode de dénombrement varient donc selon les espèces.

Ces comptages ont été mis au point pour tenir compte des périodes où les animaux sont le plus aisés à observer, ou encore pour permettre d'identifier les individus composant la cellule intime formée par une femelle et son/ses jeunes de l'année et, ainsi, estimer un indice de reproduction (nombre moyen de jeunes par femelle).

### MOUFLONS



**Ne tenant pas compte des limites administratives (!), le gibier franchit régulièrement la frontière dans un sens ou l'autre au gré de ses besoins et de ses envies...**

Deux espèces fréquentant les milieux minéraux d'altitude affectionnent particulièrement les crêtes frontalières qui bordent la Vallée : le mouflon méditerranéen et le bouquetin des Alpes.

À l'inverse du bouquetin, qui bénéficie du statut d'espèce protégée en France, le mouflon est devenu chassable dans les Alpes, suite au succès de son introduction.

Nos voisins suisses, quant à eux, pratiquent la chasse du bouquetin. C'est pour cette raison que les comptages de ces deux espèces sont réalisés par les chasseurs français des communes frontalières en partenariat avec les services valaisans de la chasse, de la pêche et de la faune.

Chaque année au début de l'été, une quinzaine de chasseurs de la vallée partent à l'aube pour effectuer des circuits ou des affûts à des postes stratégiques afin de recenser et localiser les animaux présents sur une zone définie et systématiquement parcourue de la même manière.

Cette opération est répétée sur le Mont-de-Grange pour le Mouflon.



## **BOUQUETINS**

**Les chasseurs de l'AICA du Mont-de-Grange sont, en général, sollicités deux à cinq fois par an pour participer à des opérations de comptage.**

Les quotas de prélèvement définis dans le plan de chasse sont, quant à eux, révisés tous les 3 ans pour les espèces de grand gibier chassables.



## **PERDRIX BARTAVELLE**



**Le petit gibier de montagne (Lièvre Variable, Tétraz-Lyre, Lagopède Alpin, Perdrix Bartavelle, Gélinothtes des Bois, Marmotte) fait quant à lui l'objet d'une gestion extrêmement vigilante :**

Encore mystérieuses sous certains aspects de leur biologie et trop souvent victimes de l'érosion des habitats qu'elles fréquentent au fil des saisons, ces espèces se trouvent, pour certaines, dans les Alpes françaises à l'extrémité occidentale de leur aire de répartition.

C'est notamment pour cette raison qu'elles font l'objet d'un suivi draconien de la part de la FDC74, (partenaire de l'ONCFS et de l'Observatoire des Galliformes de Montagne) grâce à de nombreuses études qui visent à mieux comprendre l'écologie de ces espèces.



## TÉTRAS-LYRE DU MONT DE GRANGE

*Parmi tous les gibiers de montagne, le tétras-lyre est le plus emblématique de l'investissement des chasseurs haut-savoyards dans la préservation de leur patrimoine naturel.*

Cet oiseau particulièrement difficile à observer en dehors de la période d'accouplement est souvent qualifié d'espèce parapluie : c'est-à-dire que le maintien de sa population à un bon niveau témoigne de la qualité des milieux qu'il fréquente, profitant ainsi à un grand nombre d'espèces côtoyant la même niche écologique.

Soumis à plan de chasse sur le département, les attributions minimales pour cette espèce (4 oiseaux prélevés sur l'AICA du Mont-de-Grange en 2016) permettent de maintenir un réseau de spécialistes, disposant de chiens adaptés à la quête de ce gibier prestigieux et prêts à donner de leur temps et leur énergie pour maintenir les effectifs de petits coqs de bruyère à un niveau satisfaisant.

Au-delà des dénombrements de printemps visant à évaluer un indice du nombre de coqs chanteurs durant les parades nuptiales, des comptages à l'aide de chiens d'arrêt sont donc réalisés juste avant l'émancipation des jeunes pour évaluer l'indice de reproduction.

Ces paramètres servent d'indicateur pour le calcul des attributions au plan de chasse.

*Tributaire du maintien des zones de mosaïques entre prairies riches en insectes et landes à éricacées (Bruyère, rhododendron, myrtille etc.) que les femelles affectionnent particulièrement pour l'élevage des jeunes, l'oiseau se maintient grâce aux pratiques pastorales qui lui sont favorables.*

Afin d'évaluer la qualité de ces milieux, la FDC 74, en partenariat avec les domaines skiables des Portes du Soleil réalise des diagnostics de la qualité de ces habitats de reproduction.

## LAGOPÈDES ALPINS OU PERDRIX BLANCHES



## AVEC LE CHIEN D'ARRÊT



*Quand la feuille tombe,  
l'aigle la voit, le cerf l'entend, l'ours la sent.*

*Proverbe sibérien*



### **LAGOPÈDES ALPINS ou PERDRIX BLANCHES à deux états de leur mue.**

Basés sur des relevés de végétation ainsi que sur l'analyse du recouvrement par la végétation ligneuse ou herbacée, ces diagnostics donnent naissance à des cartes.

Celles-ci permettent d'interpréter la distribution des habitats de qualité, l'impact de l'activité pastorale sur le milieu et, à terme, de proposer des travaux de restauration ou des mesures de conciliation des activités touristiques et pastorales avec la présence du tétras.

Les zones d'hivernage de cette espèce sont également suivies de près. Leur diagnostic s'effectue en deux passages sur le terrain :

- l'un visant à relever les traces d'activités génératrices de dérangement et les surfaces impactées par ces activités,
- le second à localiser les zones effectivement fréquentées par le tétras en repérant et localisant les indices de présence (crottiers), facilement détectables à la fonte des neiges.

Ce protocole permet quant à lui de mettre en lumière les zones sujettes aux conflits d'enjeux touristiques et naturels.

La fédération participe finalement à un travail de longue haleine visant à évaluer et limiter l'impact des tronçons de remontées mécaniques, des filets ou clôtures dangereux pour les oiseaux de montagne.

En intégrant un réseau de correspondants dans les stations et en participant à la mutualisation des informations concernant les collisions d'oiseaux de montagne, la FDC74 réalise des évaluations et préconise des dispositifs de visualisation adaptés aux câbles aériens, dangereux pour eux.

Ce suivi s'inscrit dans le cadre du programme européen "Life Gyp'Help" auquel les chasseurs contribuent activement.

L'acquisition d'informations sur ces problématiques environnementales par les gestionnaires des domaines skiables témoigne d'une logique de prise en compte des besoins de la faune sauvage, en bonne intelligence avec leur projet d'aménagement du milieu.

Cette logique montre une véritable volonté de conciliation des activités et de partage de la nature entre les différents usagers.



© Rodolphe Papet - Parc national des Ecrins

### **TÉTRAS LYRE**

Dans la même optique, les chasseurs mettent progressivement en place des mesures de communication sur leur activité :

- Signature de chartes entre comité d'usagers du milieu naturel (randonneurs, cyclistes...),
- Panneautage informatif,
- Communication accrue dans les médias,
- Et encore à travers la création d'une application smartphone dédiée à la consultation des limites de zones chassables et des périodes d'ouverture.

*Les chasseurs ne manquent pas d'idées pour mettre en avant les atouts d'une chasse responsable et bien organisée, en faveur de la préservation durable d'une faune sauvage exceptionnelle.*

**Julien Avocat-Maulaz, FDC74**

**Photos animalières de Pierre Gallay et Julien Avocat-Maulaz,**

#### **Liens utiles :**

<https://www.chasseurs74.fr/>

- Site internet de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Savoie

<http://chasseco.fr/site.html>

- Application téléchargeable sur Play Store et Apple Store





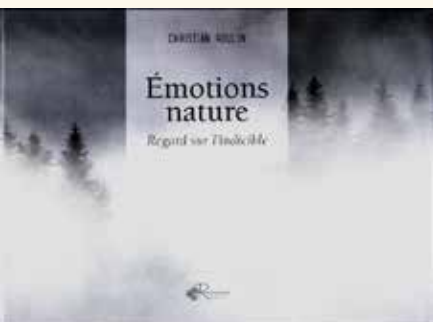
## LE JUMELAGE PLÖEVEN- LA CHAPPELLE



Depuis 2003, Christian ROULIN a assuré la présidence du comité de jumelage. Des voyages anniversaires, des réceptions de nos jumeaux, des séjours à la neige des jeunes bretons, la participation à la fête des bûcherons étaient les activités phares du comité.

Christian, maniant la langue de remarquable façon, fait des discours pleins d'humour avec un fil rouge permanent qui est l'amitié, la convivialité, points communs entre mer et montagne. Mais... la maladie ne lui permettant plus de gérer l'association comme il souhaite, il a préféré quitter ses fonctions de président en début d'année.

**Merci Christian pour ces années de bénévolat !**



**Christian** vient d'éditer :  
"Émotions nature"  
*Regards sur l'Indicible*

Un beau livre qui nous fait découvrir les photos réalisées au fil de ses balades, ainsi que ses très belles aquarelles, dont les dernières peintes de la main gauche, la droite ne voulant plus travailler !

Un livre à découvrir et rouvrir pour qu'il révèle son message et que nos cœurs s'émeuvent sur la résilience de Christian, qui nous offre là une sacrée leçon de vie !

*Un exemplaire de cet ouvrage peut être consulté à la bibliothèque et plusieurs y sont en dépôt-vente*



**Un nouveau comité a vu le jour le 9 juin 2017 lors de l'assemblée générale.**

**Le bureau est composé de :**  
**Marie Françoise GUFFROY**  
**présidente**  
**Marcel VUARAND**  
**vice-président**  
**Yvonne BRESSOUD**  
**secrétaire**  
**Jean-Pierre LIMONE**  
**trésorier**  
**Jean-Louis LALLIER-GOLLET**  
**trésorier adjoint**  
**et de :**

**Bérénice DAVID-CRUZ,**  
**Angélique CRÉPY-BANFIN,**  
**Virginie CRÉPY-BANFIN**  
**Clarisse BOVARD,**  
**membres du comité.**

Cet été le comité a participé à plusieurs manifestations : la balade gourmande, le vide-grenier, la fête des bûcherons.

Comme projet, il serait intéressant que des jeunes Chapelains puissent aller, durant l'été, dans les familles bretonnes qui offrent l'hospitalité. Ils seraient accompagnés par des parents.

Pour que de vrais échanges se fassent entre ces jeunes, la correspondance entre les deux écoles serait aussi souhaitable.

Ces initiatives favoriseront un jumelage réellement réciproque : souhait sincère de la part des Plöevinois.

*Yvonne Bressoud*





# LA MAIRIE / SALLE DES FÊTES

Patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle

VENDREDI 12 OCTOBRE 1956 -- N° 41.

# LEGER

INDUSTRIEL  
HAUTE-SAVOIE

10 PAGES  
EDITION UNIQUE

**ABONNEMENTS**  
HAUTE-SAVOIE, AIN, et SAVOIE  
Un an : 750 fr.  
Autres départements : 900 fr.  
Etranger : 1.350 fr.  
Chèque Postaux Lyon N° 6438

S.I.P.E.  
22, Bd des BAINS, THONON, Tél. 14  
Boîte postale 102

Bureaux et Succursales :  
Annemasse, 9 rue de la Gare, Tél. 2  
Cluses, Grande-Rue, Tél. 2.80

## UN OBJECTIF QUI EST ATTEINT

### M. Rickart, sous-préfet du Chablais, présidera la brillante inauguration du bâtiment administratif de La Chapelle d'Abondance bel exemple de la ténacité communale

Comme nous l'avons annoncé, La Chapelle a enfin trouvé une date favorable à l'inauguration officielle du superbe bâtiment communal qui grouse sous un même toit : mairie, salle des fêtes, salle de réunions, salle de répétitions pour la fanfare, bains-douches et toilettes publiques appartenant au préposé à l'entretien. Ce genre de cérémonie, traditionnel dans nos communes, a le triple avantage d'agréments toute une journée par ses phases officielles ou joyeuses, de remercier tous les collaborateurs de l'œuvre à des titres si divers, de fixer l'attention générale sur les avantages de la réalisation tout en répondant aux critiques éventuelles.

Bien que 2 saules pleureurs prospèrent à l'entrée du joli jardin d'agrément, il n'y aura d'ailleurs sans doute pas de critiques fondées, dimanche 14 octobre à La Chapelle : tant les divers « usagers » ont déjà pu apprécier (en attendant l'ouverture des nouvelles salles de mairie) et les installations sanitaires et surtout les heureux compromis qui permettent de métamorphoser la salle des fêtes en théâtre, cinéma, plancher de bal idéal, ou encore les salles du sous-sol en doubles

Dimanche donc, La Chapelle d'Abondance offrira à 11 h. 45, avec le concours de la fanfare locale, réception de M. le sous-préfet de Thonon, des parlementaires et des invités, dépôt d'une gerbe au monument aux Morts. 11 h. 50, visite du bâtiment. 12 h. 00, vin d'honneur municipal. 12 h. 30, déjeuner officiel. 15 h. 00, arrivée et réception de Morzena, le fameux groupe folklorique de Morzine, qui donnera une première série de

production adaptées au temps qu'il fera. 17 h. 00, tour de ville par Morzena. 20 h. 00, grand bal populaire à la salle des fêtes : orchestre, Boecard, attractions par Morzena (dont certaines sur la piste de danse) entrée 100 fr. et vente d'insignes au profit des militaires de la commune en Algérie.

Comme en prologue à l'inauguration officielle, la neige était tombée, vendredi tantôt, jusqu'à une centaine de mètres derrière le magnifique bâtiment administratif que La Chapelle d'Abondance doit à la municipalité de M. Maxit et à M. l'architecte thononnais Nicolas de Kopp. (Photo Messager)

vestiaires complètement distincts et séparés pour les troupes d'acteurs, mixtes. Les techniciens y découvriront maintes astuces et s'extasieront sans doute devant ces « panneaux-drapertes » (la trouvaille n'est pas encore baptisée) qui s'éclipsent ou s'abaissent ensemble en 10 tours de manivelle tandis que leurs « logements » assurent une ventilation impeccable. Enfin, pour peu que la neige soit descendue encore un peu plus bas que celle de vendredi dernier (ou fut prise la photo ci-dessus) chacun pourra profiter d'un impeccable chauffage au gazoil réglable au gré de l'utilisation des locaux comme à celui de la température.

**LES DOYENS DE LA Haute-Savoie**

La primauté du doyen mieuserand M. François Chatelet tient toujours avec ses 95 ans accomplis le 10 juillet mais un de ses proches cadets vient de nous être signalé : né en 1862, M. Antoine Peilleux est entré dans sa 95<sup>ème</sup> année le 22 mai. Il demeure à Thonon 25 avenue des Vallées et se trouve sans doute le doyen de la capitale chablaisienne.

Et il est serré d'année près par la 94<sup>ème</sup> année de M. Joseph Vigne, né le 30 avril 1863 à Gernex ou il fut sacristain 51 ans d'affilée méritant ainsi la médaille d'or de la Reconnaissance Diocésaine.

Mais un nouveau recordman vient de nous être signalé : M. Louis Dagand, né à Allèves le 18 octobre 1860. Prodigieusement alerte, cet ancien directeur de l'école supérieure de Saint-Julien en Genevois jouit pleinement de sa retraite à Annecy. Nos vœux à ce doyen de 96 ans.

**Voir dans ce numéro :**  
LES PAGES SPECIALES  
RESERVEES A LA  
**15<sup>e</sup> QUINZAINE**

**Novembre 1945 : juste quelques mois après la fin de la guerre, la commune de La Chapelle lance un programme de conquête touristique.**

*Elle va tout d'abord demander à l'Administration postale de convertir l'agence existante en recettes-distribution, en argumentant ses motifs d'une telle transformation.*

(La commune qui comptait 549 habitants au recensement de 1936 a vu sa population dépasser les 600 âmes, et tout-un-chacun est soumis à la contrainte de se déplacer sur six kilomètres tantôt vers Châtel tantôt vers Abondance pour effectuer des opérations postales !)

Dans son courrier adressé au directeur départemental des PTT de Haute-Savoie la mairie vante les bienfaits de son territoire :

- Station d'hiver et d'été en plein développement avec des pistes de luge et de ski pour tous les goûts, des projets d'aménagement et de construction d'un téléphérique et d'un télésiège : les hivernants déjà nombreux avant 1939 viendront de plus en plus pratiquer leur sport favori.

Vient alors l'énumération de :

- Cinq hôtels, une cinquantaine de chambres louées par des particuliers, douze chalets meublés cédés aux familles durant la belle saison, une maison d'enfants, dix villas construites et plusieurs en projet. Huit scieries installées et se modernisant, les commerçants en bois venant camionner des grumes arrivant chaque jour de Thonon et d'Évian. Un négociant en beurre et fromages en gros, quatre épiceries-primeurs et une boulangerie-pâtisserie.

Puis viennent d'autres arguments de poids :

- Nombreux sont les commerçants et les habitants qui effectuent des opérations courantes telles que souscriptions aux émissions du Trésor, versements et retraits à la Caisse d'Épargne, encaissements des retraites (nombreuses retraites de combattants, pensionnées de guerre ou assurés sociaux).

- Les cols de Vernaz et de Recon dont les chemins mènent à La Chapelle permettent de passer facilement de Suisse en France et nombreux sont les touristes qui viennent souscrire aux émissions du Trésor. Le service des douanes, fort de 12 préposés installés à La Chapelle depuis 1922, assure un service important et souffre, lui aussi, de cet état de choses.

*Enfin, rien ne s'oppose à ce qu'un établissement de recette-distribution soit concédé : l'agence postale installée dans la mairie obtiendra cette attribution.*

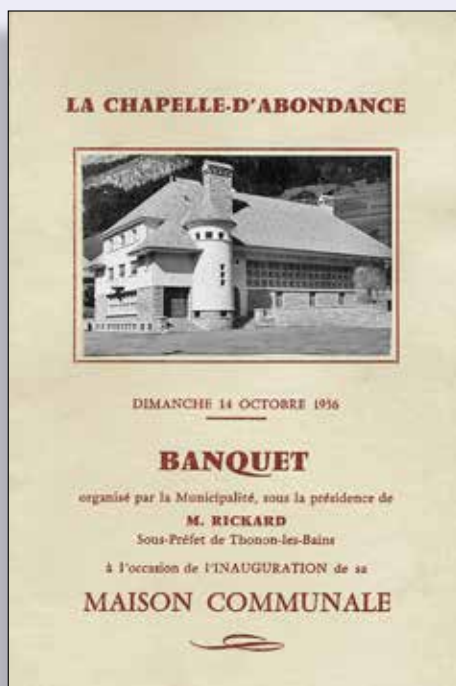


*Le Sous-Préfet Rickart coupe le ruban...  
tendu par Suzanne Crépy-Banfin et Annie Maxit*



*La salle du conseil sous la  
présidence de René COTI*

*Un grand  
repas  
préparé  
par les  
frères  
Trincaz  
sera servi  
à l'intérieur  
de la salle  
des fêtes...*



*Et le gâteau!  
confectionné avec talent par le  
pâtissier Kuffer de Châtel*



### **LA MAIRIE/SALLE DES FÊTES patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle**

*Avec la construction de ce bâtiment, la commune a clairement montré son envie de s'ancrer dans son futur, principalement axé sur le tourisme, en y associant la population du village.*

*En effet le programme de construction a bien mis en évidence l'importance de son implantation au cœur du village et d'une nouvelle architecture moderniste s'intégrant dans l'habitat traditionnel de l'environnement immédiat.*

*La volumétrie affiche le caractère d'un bâtiment communal.*

*La construction en pierres appareillées a été augmentée d'une recherche réussie sur la modénature des façades avec ses nombreuses fenêtres dont les encadrements sont en béton moulé. Le grand toit pyramidal reprenant les codes des grandes maisons notables à proximité, couronne l'ensemble.*

*Si le secrétariat de la mairie occupe le premier étage et un logement le second, tous deux orientés au sud, le rez-de-chaussée est entièrement dédié à la création de la salle des fêtes, avec sa scène au décor original et sa cabine de projection de films, ce qui en fait un lieu de convivialité remarquable.*

*Au sous-sol, l'installation de bains-douches montre la prise en considération des enjeux sanitaires liés à la transformation des modes de vie en cours dans ce XX<sup>ème</sup> siècle.*

*Si la mode actuelle est au vintage,  
alors la salle des fêtes en est un bel exemple!*





*La Salle des Fêtes cette année, lors des journées du patrimoine*

## Le projet de Salle des Fêtes

par Sylvie Maxit,  
Guide du Patrimoine Savoie-Mont-Blanc

*Fort de cette reconnaissance, la commune décide de lancer le projet novateur de sa nouvelle maison communale.*

*En la séance du 17 mars 1951, le Conseil évoque pour la première fois la construction d'une salle des fêtes.*

**Le Conseil municipal :** Le maire : Joseph Maxit.

**Les Conseillers municipaux :** Basile Blanc, Henri Benand, Maurice David-Cruz, Mathias David-Cruz, Alphonse Cruz, Cyprien Cruz, Oscar Bressoud, Jean Favre, François Grillet, Germain Crépy, Francis Trincaz, Auguste Impini.

« La construction d'une salle des fêtes avec hangar des pompes, Syndicat d'Initiative, bains-douches et logements pour personnel communal est devenue d'une nécessité absolue pour la commune vu l'accroissement du tourisme et l'insuffisance des bâtiments actuels ».

### **Le financement :**

Les Services de la Préfecture avaient été approchés puis un montage financier devait reposer principalement sur le rachat de dommages de guerre et la vente de coupes de bois communal. Finalement, ce seront des prêts du Crédit Foncier de France, de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse d'Épargne de Thonon qui financeront l'opération.

### **Lieu d'implantation :**

Cependant, comme l'essor touristique tend à être de plus en plus important, il faudra envisager de maîtriser les constructions à venir. Appel est fait au Service Départemental de l'Urbanisme afin de mieux appréhender l'implantation du bâtiment.

*« En effet, il convient d'éviter à l'avenir que des constructions s'élèvent selon la fantaisie de chacun et que les bâtiments communaux existants ou à construire conservent les dégagements indispensables. »*



Le Conseil achète deux parcelles de terrain devant le groupe scolaire Moynat :

- celles-ci ont l'avantage de dégager l'accès sur la route départementale, tant pour l'école, que pour la future salle des fêtes et de créer ainsi une place publique.
- Le choix de l'implantation du bâtiment répond à des critères d'esthétisme et de sécurité.
- Le projet est confié à Nicolas de Ropp, architecte de la reconstruction dans le département à l'origine des plans des thermes de Thonon reconstruits en 1954.

*L'inauguration a lieu le 14 octobre 1956 en présence de M. le Sous-Préfet de Thonon les Bains.*

### **L'un des trois décors**

*créés par M. Michaud, peintre-décorateur à Thonon*





### *Les jeunes de la classe 1955*

1 Huguette BLANC, 2 Jean DAVID,  
3 Marie-Louise VUARAND, 4 André CRÉPY,  
5 Françoise FAVRE, 6 Régis COMMAND,  
7 Made VUILLOUD, 8 Ginette CRÉPY,  
9 Victoire MOUTHON, 10 Francis COMMAND,  
11 Francis TROSSET, 12 Raymond BRELAZ.



### *Témoignage d'André CRÉPY du Rys (Classe 1955)*

« Nous avons été les premiers à utiliser la salle des fêtes à la fin du mois d'août 1955, pour organiser le premier bal. Pendant trois jours nous avons fait le ménage, mis des ampoules sur les appliques et installé les tables, les chaises en prévision de la soirée. Le curé VEYRAT nous avait donné la permission de danser le dimanche à condition d'assister aux vêpres à 14 heures ! La soirée fut réussie ! Le dimanche suivant, avec la recette du bal, l'autocar GIRARDOZ nous a conduits autour du lac Léman avec un arrêt à Genève et... au bal à Féternes. Les bals du dimanche soir (et non du samedi !) sont très fréquentés par la jeunesse de la vallée et d'ailleurs, mais d'autres animations ont aussi leur succès : troupes de théâtre, groupes folkloriques... Il y a même eu des combats de catch avec un ring dressé au centre de la salle ! »

En juillet 1955, l'association d'éducation populaire de La Chapelle soumet au Conseil une demande de location de la salle des fêtes dans le but d'organiser des séances de projection cinématographique chaque semaine.

Accordé, pour une redevance annuelle de 50000 francs.

L'association devra aussi souscrire aux obligations du cahier des charges générales de location et rembourser les dépenses d'électricité et de chauffage.

### *La publicité aidera !*



*Changement de décor... avec des cordes !*



*Pour pas se tromper !*



### *Témoignage de Christiane BENAND*

Jeune mariée de 20 ans, elle habite avec son mari Régis dans l'appartement du second étage dès juin 1956. Elle a en charge l'entretien ménager de la salle des fêtes, du bureau de la mairie, mais aussi des bains-douches en sous-sol. Pendant cinq années, principalement en juillet et août, elle accueille les nombreux enfants des colonies pour une douche ou un bain hebdomadaire. Ils sont parfois tellement nombreux qu'un rendez-vous est programmé afin que tous puissent profiter de l'eau chaude chauffée occasionnellement le samedi par la chaudière au fuel (et seulement un jour !). L'hiver tout est à l'arrêt ! Parfois quelques jeunes du village y viennent pour "essayer" cet équipement absent encore de leur maison.

# LE FOYER 4 SAISONS



## La visite de M. Monteil, Président du Conseil Départemental, au tout nouveau Foyer 4 Saisons de la Panthiaz

Sa situation à proximité du sentier des bords de Dranse, en fait un point de rencontres et de réceptions tout au long de l'année. En hiver il devient même "le Foyer Nordique", occasion ici de mettre à l'honneur le club Chablais Nordique et l'une de ses membres: **Camille Bened**.

Elle a porté haut cet hiver les valeurs du sport dans cette discipline lors des courses où elle a participé en France, en Autriche et en Turquie lors du Festival Olympique de la Jeunesse Européenne du 11 au 18 février derniers.

Au cours de ce dernier festival, Camille a obtenu un large palmarès: une médaille de bronze en poursuite, une médaille d'argent en relais mixte et une **médaille d'or** en sprint!

Foyer 4 saisons, donc aussi l'été: au cours de cette réception, l'accent a été mis sur l'agriculture et la fromagerie de La Chapelle où la famille de **Joël et François Bouvier** a obtenu une **médaille d'or** pour la fabrication de leurs fromages AOP Abondance laitier ainsi qu'**Emmanuel et Corinne David**: **médaille d'or** pour leur fromage fermier au dernier Salon International de l'Agriculture de Paris!

Avant de partir le Président Monteil a tenu à visiter la fromagerie de La Chapelle, la dernière encore en activité en vallée d'Abondance (!), un équipement qui avait aussi bénéficié du soutien du Département.

*Tous investissements reconnus comme exemplaires dans leur complémentarité... au service du développement territorial.*

*Sympathique rencontre le 12 avril dernier lors de la venue du Président du Conseil Départemental en vallée d'Abondance. L'occasion pour nous de vous présenter ce "Foyer Quatre Saisons" destiné à accueillir activités, animations sociales et culturelles.*



*Ici, Nicolas Rubin, Denis Petitjean, Frédéric Bened, Camille Bened, Christian Monteil.*

*Et là, les lauréats du "Cube de La Chapelle d'Abondance": Camille Bened, Corinne David, Joël Bouvier, Emmanuel David*



## Résidence "La Fruitière"

*Mercredi 22 mars 2017  
inauguration officielle  
d'un programme de huit  
logements locatifs sociaux.*

*Cet événement eut lieu en présence  
des élus de La Chapelle d'Abondance,  
des partenaires financiers du projet,  
des entreprises ayant mené le chantier,  
des premiers locataires ainsi que des  
représentants de Haute-Savoie-HABITAT.*



Située au cœur du village, au bord des pistes de ski de fond, derrière la Fruitière des Neiges de laquelle elle tire son nom, La Résidence de la Fruitière vient compléter l'offre locative sociale de Haute-Savoie-HABITAT à la Chapelle d'Abondance.

Pour rappel, Haute-Savoie-HABITAT a livré son premier programme d'habitat à loyers modérés (8 logements) sur la commune (Chef-lieu) en 2003.

Cette résidence est composée de 8 logements (6 PLUS, 2 PLAI) répartis sur 3 niveaux, de 8 garages en sous-sol et de 6 places de stationnement extérieures.

L'opération présente une morphologie de chalet classique d'une volumétrie contenue (sous-sol, R+1+C).

Le bardage et les claustras en bois rappellent le style montagnard des constructions voisines. La façade sud dispose d'une vue dégagée sur la vallée et accueille les balcons des pièces de vie de manière symétrique. L'apport solaire à l'intérieur des appartements est ainsi favorisé.

De par son architecture, ses volumes et la nature des matériaux utilisés pour sa construction, l'immeuble, labellisé Bâtiment Basse Consommation s'intègre parfaitement dans son environnement naturel et Bâti.

Le programme immobilier devrait contribuer à redynamiser le centre du village, en voyant notamment l'arrivée de jeunes ménages et leurs enfants.

La gestion de proximité de ces 8 logements locatifs est assurée par l' "Équipe Territoriale Chablais" qui gère aujourd'hui plus de 1 800 logements répartis sur un vaste secteur couvrant le haut et le bas Chablais.

Grâce à son personnel de terrain (Délégué territorial, responsables de sites, Régie technique...) et de son Centre de Relation Clientèle, Haute-Savoie-HABITAT est au plus près de ses locataires pour satisfaire leurs attentes.

*Ces derniers bénéficient d'un suivi et d'un  
accompagnement personnalisé de qualité.*

## RÉSIDENCE LA FRUITIÈRE





*Un Patrimoine, c'est un présent qui choisit le meilleur dans les éléments de son passé et non un passé qui demeure inchangé.*

# le PLAN LOCAL d'URBANISME et sa RÉVISION!



*C'est une communauté forte de sa mémoire qui, à un moment donné, s'attache à revaloriser un objet, site naturel ou urbain.*

- RAPPORT DE PRESENTATION
- PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (P.A.D.D.)
- ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (O.A.P.)
- REGLEMENT: Pièces écrites
- REGLEMENT: Documents graphiques
- ANNEXES

Avec le Plan Local d'Urbanisme, véritable plan de gestion de la commune, le conseil municipal travaille à son élaboration en partenariat croisé avec les administrations concernées (Direction Départementale des Territoires, et différentes chambres consulaires) mais aussi avec les bureaux d'études qui concourent à une meilleure connaissance technique des enjeux du territoire.

- Connaissances des différents réseaux :*
- Alimentation en eau potable,
  - Réseaux d'eaux pluviales,
  - Réseaux d'assainissement, des voiries.

- Mais aussi prise en compte de l'environnement :*
- Repérage des zones naturelles de protection,
  - Les zones humides,
  - Les corridors biologiques, etc.

Aujourd'hui une cartographie des zones constructibles a été élaborée avec un règlement de construction propre à chacune d'entre elles, le tout en conformité avec la législation nationale et ses règlements, tout comme avec le SCOT du Chablais (Schéma de Cohérence Territorial).

Les documents finalisés devraient pouvoir être présentés à l'enquête publique lors du premier semestre 2018 aux fins d'approbation et d'application.

Conçus et réalisés pour une période de 5 à 8 ans, ces documents, plus contraignants que les anciens plans d'occupation des sols précédemment approuvés, pourront être revus aux termes des objectifs atteints.







## ACCESSIBILITÉ



## La mise en accessibilité des espaces publics se poursuit !

Après l'installation d'un ascenseur à la télécabine de la Panthiaz, l'accès à l'église s'est trouvé amélioré par la réalisation d'une rampe en porte ouest sous l'entrée du clocher. Les escaliers intérieurs et extérieurs de la mairie et de l'office de tourisme se sont vus dotés de mains courantes de part et d'autre ainsi que de picots pédotactyles et de matérialisation des contre-marches.

### Hygiène canine : l'affaire est dans le sac !

Les chiens heureux qu'on promène sur les trottoirs du village et les sentiers des bords de Dranse pourront dorénavant indiquer à leur maître les cinq lieux des distributeurs de sachets pour leur hygiène et le confort de tous !



- **Office de tourisme**
- **Toilettes vers l'église**
- **Départ sentier Le Clos**
- **Départ sentier La Panthiaz**
- **Foyer Quatre Saisons**



### Le distributeur de billets bancaires



En 1996, le Crédit Mutuel avait installé un distributeur de billets bancaires dans un aménagement réalisé par la commune à côté de l'office de tourisme.

En 2014, cet organisme nous a fait part de sa décision de ne plus maintenir cet équipement et, de fait, supprimer ce service à la population. Cette décision a été effective le 30 avril 2015.

Sollicités à plusieurs reprises, les organismes bancaires locaux n'ont pas souhaité s'investir dans ce service.

Au printemps 2016, par l'intermédiaire de la Société EURONET, une nouvelle demande d'installation a pu être entreprise. EURONET est le premier opérateur indépendant de distributeurs de billets en Europe.

La commune a mis le local de retrait en conformité. Le contrat conclu le 31 août 2016 a permis de remettre à disposition ce nouveau service pour la saison d'hiver 2016 /2017 en direction de toutes les clientèles locale et touristique.

**ATM: Automatic Taylor Machine dénomination internationale du distributeur de billets utilisée aux USA et en Angleterre.**



# C'EST LA RETRAITE...

## pour trois agents communaux

### Éliane BRESSOUD

**En poste à la mairie de La Chapelle depuis 1976, Éliane, durant ces 41 années, a gravi tous les échelons administratifs jusqu'au poste de rédacteur.**

En binôme avec **Marie-Thérèse Cettour** depuis ses débuts, puis dès 1990 avec **Valérie Thérin** plus spécialement attachée aux services des remontées mécaniques elle assura aussi une parfaite polyvalence au service de la mairie.

Éliane, dotée d'une très grande rigueur administrative et d'un solide caractère, aura montré une compétence certaine et reconnue dans toutes les tâches administratives et de gestion des différents budgets dont elle aura eu la charge : budget principal de la commune, des forêts, de l'eau et de l'assainissement, du centre communal d'action sociale et dans l'établissement des actes d'état civil. Éliane a assuré autant leur élaboration que leur application. Avec sa très bonne connaissance des rouages administratifs et financiers de la commune, elle a assuré la liaison avec les services administratifs de la sous-préfecture et les services comptables de la trésorerie d'Abondance.

Enfant de La Chapelle, sa connaissance du pays lui a permis de mieux comprendre les applications sur le terrain des différents budgets liés à l'aménagement du territoire.

Éliane a cessé ses fonctions au 30 juin 2017.



### Camille BEL

**Entré en 1980 au service des remontées mécaniques, Camille a assuré le poste de dameur sur pistes et de pisteur-secouriste l'hiver.**

Et, durant l'été, quand il n'était pas sur sa pelle mécanique, Camille a aussi assumé une multitude de travaux !

- Entretien de voirie, travaux de maçonnerie,
- Pose de canalisations d'eau potable ou d'assainissement,
- Participation à la création et remodelage des pistes de ski,
- Création et entretien des pistes pastorales et forestières.
- Suite aux inondations de 2015, Camille a repris les berges des bords de Dranse, sous le contrôle de la police des eaux.

Camille, employé polyvalent par excellence, a quitté ses fonctions début avril 2017.



### Roger BOVARD

**Roger est entré à la commune en 2013 après une longue carrière à la mairie de Châtel.**

Virtuose dans la conduite des engins de chantier, Roger a participé activement au déneigement des routes de la commune. Fils de compagnon maçon, il a aussi exprimé son talent sur les chantiers des ouvrages publics à restaurer :

- Les murets de soutènements de la route de Chevenne,
- Le rejointement des pierres sur les ponts de l'Ariot et de Chevenne.
- Il a aussi accompli de multiples autres tâches.

Roger a fait valoir ses droits à la retraite début août 2017.





## LA SORTIE "FÊTE DES MÈRES"

**Très agréable sortie sous les Climats de Bourgogne pour les mamans de La Chapelle lors de la fête des mères.**

Beaune et ses célèbres hospices, capitale des vins de Bourgogne, Nuits St-Georges, le Cassisium pour découvrir les bienfaits du cassis, ce petit fruit pour la santé et la

beauté des femmes... Dijon, cité gastronomique, ancienne capitale des États de Bourgogne avec ses Ducs, Philippe le Bon, Jean Sans Peur et Charles le Téméraire, puis Vougeot et ses caveaux de dégustation. Deux jours de promenade et de découvertes... gourmandes!



**Traditionnelle et annuelle, la rencontre des seniors...**

à l'hôtel du Chabi en 2016 et au foyer Quatre Saisons en 2017.

**Quand l'été rencontre l'hiver !**





## ZUMBA... & GYM

***Bien dans son corps = bien dans sa tête!***

*Depuis la rentrée de septembre, dans la belle salle spacieuse de motricité de l'école, il est possible de prendre le temps de « cultiver » le bien-être, de s'assouplir, de danser... à tout âge!*

### **LES MERCREDIS**

- Pour les adultes :  
de 8h30 à 10h et de 13h à 14h,  
des cours de gymnastique douce :  
assouplissements, abdos, cardio, stretching,
- Pour les enfants :  
Zumba pour les 5/7 ans, de 10h à 11h,  
Gymnastique pour les 3/5 ans de 11h à 12h,  
Zumba pour les 7/11 ans de 12h à 13h  
tout en douceur sous la houlette de Lucile Le Lamer.

**Contacts : [lachapelleloisirs@gmail.com](mailto:lachapelleloisirs@gmail.com)  
Le Couac Événements 06 33 68 87 75**

***Vous n'êtes pas oubliés, vous LES AÎNÉS :  
en fin d'après midi de 15h30 à 17h.  
on vous propose d'apprendre à danser,  
(ou à vous perfectionner) lors d'un  
moment convivial qui permet à chacun de  
s'exprimer... et de se dégourdir les jambes.***

***Messieurs soyez les bienvenus pour renforcer  
les rangs : parité non respectée à ce jour.***

***Franchissez le pas selon vos disponibilités  
et vos envies, n'hésitez pas à vous inscrire,  
soit au trimestre ou bien à la séance!***

**Ces séances sont dirigées par Lucile Le Lamer.**

**Contact : Madeleine Favre 04 50 73 50 92**





## *Je dis « OUI! » au dépistage!*

Après la 3<sup>ème</sup> Randorose du Val d'Abondance qui a réuni 707 personnes, le dimanche 8 octobre (soit 190 de plus que l'année passée), l'association organisatrice, lors de son assemblée générale le jeudi 26 octobre au foyer des 4 saisons à La Chapelle-d'Abondance, a permis à sa présidente Catherine Roquigny et son bureau de remettre à M<sup>me</sup> Garlaschelli, présidente du comité féminin de dépistage du cancer du sein, un chèque de 13000 € (soit 3000 € de plus qu'en 2017).

*Où va cet argent, à quoi sert-il?*

- Le 15 mars 2016, lors de l'assemblée générale du comité départemental du dépistage, un chèque de 10000 € a été remis à l'association ARIS afin de soutenir les travaux de recherche d'une jeune doctorante de l'équipe génétique et épi-génétique au CHU de Grenoble.
- En juillet 2017 ce sont 3000 € qui ont été octroyés pour financer des outils de communication adaptés au public déficient visuel ou auditif pour l'accès à l'information sur les dépistages.
- Un film a aussi été financé pour promouvoir la prévention à l'occasion du 15<sup>ème</sup> anniversaire de ce comité.
- Un projet d'un minibus qui circulerait dans les vallées pour informer est à l'étude.

*Encore la preuve que la vallée sait atteindre des objectifs et fait preuve d'une grande générosité.*

Mais une ombre au tableau d'honneur demeure : dans la vallée ce ne sont que 42,28 % des femmes qui ont répondu « OUI » au dépistage cette année. En progrès mais peut mieux faire ! (par rapport au 64 % de moyenne nationale)!

En trois ans les marcheurs ont doublé, un beau succès, beaucoup de satisfaction pour l'association qui s'est créée dans la vallée. Cette réussite c'est la démarche de tous : les marcheurs, les bénévoles (environ 70 dans la vallée), les généreux donateurs : particuliers, hôteliers, artisans, commerçants, entreprises, les communes, les offices de tourisme...

**Merci à tous!**



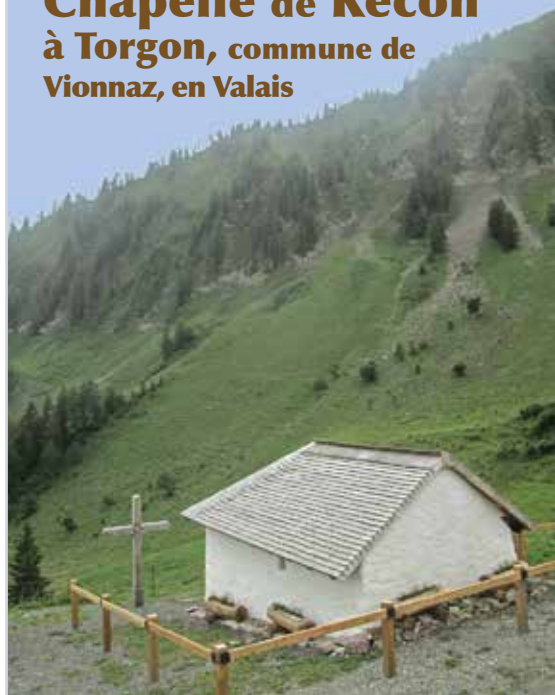
Notre slogan : « *Une Mammo pour éviter une Chimio* » est peut-être brutal mais doit inciter les réticentes à franchir le seuil du cabinet de radiologie pour pratiquer la mammographie **préconisée tous les 2 ans**.

Le dépistage du cancer du sein n'est pas synonyme de maladie... il permet d'améliorer les chances de guérison.

Étant donné l'ampleur que prend cette manifestation, chaque commune est à la recherche de bénévoles qui voudraient œuvrer au sein de l'association RANDOROSE de la vallée.

*Les personnes intéressées peuvent contacter Yvonne Bressoud.*

250<sup>ème</sup> anniversaire de la  
**Chapelle de Recon**  
à Torgon, commune de  
Vionnaz, en Valais



de rassemblement et même des points de ralliement pour de nombreux Chapellans fuyant la Terreur lors de la sombre période révolutionnaire en Savoie.

Pour recevoir le livre de Michel NEUHAUS: Michel neuhaus - route de la Jorette 9 - 1899 Torgon  
Tél.: 079 688 32 39 - Courriel: mi\_neuhaus@bluewin.ch

L'histoire nous apprend que ce sont les bergers de Vionnaz qui restaient plusieurs mois isolés sur l'alpage de Recon et s'y sentaient abandonnés, loin de tout secours, qui se sont adressés à Monsieur le curé pour obtenir l'autorisation d'y construire une chapelle...

Deux artisans haut-savoyards bâtirent un premier édifice, les Valaisans étant chargés de fournir les matériaux et la communauté de Vionnaz du financement.

Malheureusement, en ce lieu, les avalanches endommagèrent la modeste construction à plusieurs reprises.

C'est en 1867 qu'est construite cette nouvelle chapelle à l'emplacement actuel, beaucoup plus propice.

Bien avant l'avènement des sports d'hiver et la complicité des deux stations savoyarde et valaisanne sur ce domaine, Torgon et Revereulaz ont été des lieux



## EXPO

La Maison des Sœurs accueille:

**“De poils & de plumes”**

Exposition hiver 2017-2018  
du 23 décembre au 03 avril



### Qu'on ne s'y trompe pas!

Le bestiaire tout en poils et en plumes de Julie Wintz-Litty est la devanture animalière que les poils des pinceaux et l'encre des plumes de l'artiste traduisent pour capter le regard des visiteurs.

### ... Mais là ne s'arrête pas la découverte!

La surprise vient du regard plus inattendu porté sur le ski, l'architecture et les vêtements traditionnels de Savoie. Là est l'étonnement: Julie dirige et promène ses pinceaux avec bonheur, humour, sensibilité et acuité vers des thèmes empreints de vie et de beauté.

Diplômée des Beaux Arts et de l'École Émile Cohl de Lyon, Julie Wintz-Litty, illustratrice depuis 1994, a commencé sa carrière dans le livre pour la jeunesse, puis son activité s'est diversifiée dans le domaine du graphisme, de la décoration et de la peinture.

*Elle participe à des rencontres avec le public lors de salons du livre et, dans son atelier-showroom, donne des cours à des adultes et des enfants.*



## La MONTÉE des PRIX!

### Une nouvelle nomination pour la qualité de notre environnement!

*Un prix spécial pour l'introduction de la culture à la préservation des espaces naturels et des paysages.*

*Notre commune offre en effet de nombreuses possibilités de promenades aux piétons pour découvrir la nature :*

- le sentier piétonnier des bords de Dranse,
- le parcours santé et découverte de Chevenne,
- **le circuit du chamois** entre La Chapelle et Abondance sous les pentes du Mont de Grange,
- **Sapicéa** sur le chemin du Blanchet.
- **Fenêtre sur plaine** (bord de Dranse et balcon du village)

*Cette nouvelle thématique dans les activités culturelles est venue côtoyer :*

- **Fraxiis Musica**, festival musical d'été,
- les expositions à la Maison des Sœurs,
- **la balade gourmande** des bords de Dranse!
- ou encore **la Fête des Bûcherons...**

*C'est ce qui a séduit la Commission d'évaluation des différents sites départementaux.*

### Le Palmarès de la Presse Communale

*Participant pour la première fois au palmarès départemental de la presse communale, le bulletin "Les nouvelles de La Chapelle" a été classé Second dans sa catégorie.*

*(Le jury est composé de l'association des maires et des directeurs de la presse locale).*

64 collectivités y ont participé, en 5 catégories :

- **Communes de moins de 1 000 habitants : 15**
- Communes entre 1 001 et 2 500 habitants : 24
- Communes entre 2 501 et 5 000 habitants : 12
- Communes supérieures à 5 000 habitants : 8
- Communautés de communes : 5

**La Chapelle d'Abondance a obtenu 83 points,**

*... derrière la commune de Demi-Quartier, 84 points.*



# État Civil 2016

## NAISSANCES

Ophélie CRÉPY-BANFIN	28 janvier
Charly WALDHAUSER	23 février
Alice MOTTE	09 juillet
Jordan DELIEN-BRACHET	13 juillet
Thia GRILLET-AUBERT	12 août
Dylan BENAND	22 août
Léo BOVARD	29 août
Galanthin LEFRANC	22 octobre
Loévan MALLET	13 décembre

## MARIAGES

Thibault MOUTHON & Marie SANDIAN	11 juin
Loïc COMMAND & Aurélie MOUGEL	25 juin
Sébastien LOLLIOZ & Laetitia KOMCHOUYAN	17 sept.
Paul SHIRLEY & Fiona INNES	09 décembre
Johan DEHAYE & Hélène BOUVET	31 décembre



Création de Nicolas Combert de Bourg-St-Maurice

## DÉCÈS

Fernande BELLOSSAT, épouse MAXIT	12 janvier
Jean-Luc DANIEL	08 février
Raymond BENAND	11 mars
Florence AUZOUX	12 juillet
Bernard TRINCAZ	05 octobre
Placide BRÉLAZ	30 octobre
Raymond VUARAND	22 décembre

## SECRÉTARIAT DE MAIRIE ouvert au public du lundi au vendredi sauf jeudi après-midi de 9 à 12h et de 15 à 18h

Tél. 04 50 73 50 08 Fax. 04 50 73 50 66

Retrouvez les bulletins des années précédentes  
ainsi que des informations pratiques  
sur le site internet de la commune:  
[www.mairielachapelle74.com](http://www.mairielachapelle74.com)

Courriel: [mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr](mailto:mairie.chapelle.dabondance@wanadoo.fr)

### CRÉDITS PHOTOS/DOCUMENTS :

Office de tourisme, APE,  
Documents privés, B. & S. Maxit,  
Y. Bressoud, J.-L. Lallier-Gollet et B. Auzou  
Imprimé en France, Imprimerie CTR Annemasse  
Tiré à 600 exemplaires



## DÉCLAREZ VOS RUCHES!

## Je déclare ma ruche:

Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre, la déclaration de vos ruches est une obligation annuelle pour tout particulier, dès la première colonie d'abeilles détenue (qu'elles soient en ruches, ruchettes ou en ruchettes de fécondation).

Cette déclaration participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la connaissance de l'évolution du cheptel apicole et la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.



### LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les premières abeilles auraient vécu sur la terre il y a plus de 60 millions d'années.
- En une journée, une colonie de 40 000 abeilles, dont 30 000 butineuses, visite 21 millions de fleurs, soit 700 fleurs par abeille.
- À l'échelle d'un rucher de 5 colonies, on atteint 70 millions de fleurs pollinisées par jour.
- Une reine pond jusqu'à 2 000 œufs par jour.
- Une abeille d'hiver vit environ 3 mois alors qu'une abeille d'été, seulement quelques semaines.
- 140 000 milliards d'abeilles sont mortes prématurément en 10 ans.



La balade  
gourmande...